



MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT N° P 25-03-1

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro P25-03-1 intitulé
«Règlement modifiant le Règlement de zonage n°409-05
ainsi que sa Grille des spécifications et son Plan de zonage»

AVIS est donné par le soussigné ;

que le conseil municipal de Saint-Henri a adopté, lors de sa séance du 7 avril 2025, le projet de règlement numéro P25-03-1 intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage n°409-05 ainsi que sa Grille des spécifications et son Plan de zonage»;

que l'objectif de ce règlement est d'orienter le redéveloppement de l'entrée Nord de la municipalité et de la route Campagna ;

que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **5 mai 2025**, à compter de 20h00, à la salle du conseil située au 219, rue Commerciale, à Saint-Henri, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19,1) ;

qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie de Saint-Henri située au 219 rue Commerciale, à Saint-Henri, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00.

Donné à Saint-Henri ce 14 avril 2025.

Jérôme Fortier, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Jérôme Fortier, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 14 avril 2025 en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

au bureau municipal, à la Maison de la Culture et dans l'édition du 17 avril 2025 du mensuel d'informations *L'Henriçois*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 avril 2025.

Jérôme Fortier, greffier-trésorier